

DACP

REF : DACP2014048

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Crèche municipale La Maladrerie. Approbation du plan de financement prévisionnel et des demandes de subvention. Autorisation de signature.

EXPOSE :

Conséquent à sa visite du 5 décembre 2012, le service départemental de la PMI a donné un avis favorable à la demande de la Ville de transformer la halte jeux municipale « La Maladrerie » en multi accueil collectif sis 27 bis rue Lopez et Jules Martin à Aubervilliers.

A la suite, en juillet 2014, lors d'une réunion au sein des locaux de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la ville a appris qu'une aide financière pouvait lui être allouée pour la rénovation d'équipements destinés aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant dans le cadre du « fond de rénovation ». L'aide financière apportée par la C.A.F pour ce type d'opération est de 3 700€ par place, aide plafonnée à 80 % du montant hors taxe des travaux.

C'est dans ces conditions que cette structure a pu faire l'objet de travaux durant la période estivale 2014, dont la nature était la suivante :

- rénovation des planchers,
- rénovation de la salle de change
- mise en peinture et remplacement des appareils d'éclairage.

Le coût prévisionnel de ces travaux étant estimé à 32 000 € HT, le montant de la subvention s'élèvera donc à environ 25 600 € (cf. plan de financement prévisionnel annexé au présent rapport).

Parce qu'il est nécessaire, pour bénéficier de cette subvention, de déposer à la CAF un dossier sollicitant son attribution, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la demande de subvention relative à la crèche municipale La Maladrerie auprès de la CAF, approuver le plan de financement prévisionnel correspondant, et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui en réglerait les modalités d'application ainsi que tout autre document s'y rapportant.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**

VILLE D'AUBERVILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents :..... 44

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
M. PLEE Eric,	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014048

Signataire : MC/ED

OBJET : Crèche municipale La Maladrerie. Approbation du plan de financement prévisionnel et des demandes de subvention. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget communal ;

Considérant la possibilité pour la ville de bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocation Familiale pour la transformation de la halte jeux municipale « La Maladrerie » en multi accueil collectif.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la demande de subvention relative aux travaux de transformation de la halte jeux municipale « La Maladrerie » en multi accueil collectif,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers qui en réglerait les modalités d'application ainsi que tout autre document s'y rapportant.

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

